



**Séance du Conseil intercommunal de l'ASIPE
du 11 septembre 2019 à la salle du Conseil, bâtiment communal de Chevroux**

No 13

Présidence : M. Laurent Cosendai

Comité de direction :

Présents : Mmes Dominique Losey, Sandra Menétrey, Corine Ranzoni
MM. Thierry Graf, Eric Küng Julien Mora

Excusé : M. Philippe Cornamusaz

Délégation fixe :

Présents : Mmes Brigitte Schumann et Tiffany Buffier
MM. Jean-Daniel Curchod et Alain Sumi

Excusés : MM. Daniel Givel et André Jomini

Délégation variable :

Présents : Mmes Estelle Babey Martin, Zagorka Ney, Sandra Savary, Anne Jaccottet
MM. Laurent Cosendai, Houcine Louati, Fabrice Perret, Philippe Charmoy, Michael Trachsel,
Aurélien Karg, Roland Bucher, Serge Grognez, Stéphane Maillard, Alain Michel

Excusés : Mmes Muriel De Dompierre, Aurélie Rapin, Nathalie Simonin
MM. Pascal Allenbach, Stéphane Perey

Absents : Mme Malgorzata Binggeli
M. Philippe Pillonel

Salutations des autres personnes présentes :

M. Patrick Gander, Président du comité directeur de l'ASIEGE.

M. Christian Chevalier, Directeur de l'Etablissement primaire de Payerne et environs.

M. Philippe Berdoz, Directeur de l'Etablissement secondaire de Payerne et environs.

Les membres du Conseil d'établissement, les représentants de la presse et le public.

Ouverture

Il est un peu plus de 20 heures lorsque M. Laurent Cosendai, Président, ouvre la séance.

Il remercie les membres du Comité de direction pour leur participation à cette séance et pour les informations qu'ils y apporteront, ainsi que M. Pierre-Alain Lunardi, Directeur administratif de l'ASIPE.

Appel nominal

Le Président passe la parole à Mme Fabienne Moll, secrétaire, pour l'appel nominal.

Ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi.

1. Communications du Bureau
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 25 juin 2019
4. Préavis No 03/2019 – Budget de fonctionnement 2020
5. Communications du Comité de direction (CoDir)
6. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau

Le préavis concernant le crédit de construction du collège de La Coulaz sera validé par le Codir le 11 novembre prochain. Le Président prie les membres du Conseil intercommunal de prendre note qu'une séance extraordinaire est d'ores et déjà agendée au 5 décembre 2019. Une commission ad hoc sera rapidement nommée par le Bureau et une date pour une séance avec le Codir sera agendé. La CoGe sera également convoquée à cette séance.

2. Assermentation

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les Communes, Mme Dominique Losey, représentante de la Commune de Corcelles au Codir est assermentée par le Président, en remplacement de Mme Nicole Rapin.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 25 juin 2019

La liste des présents et des excusés sera corrigée comme suit :

M. Alain Michel était présent alors que Mme Malgorzata Binggeli et M. Serge Grognuz étaient excusés.

Après ces corrections, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Préavis No 03/2019 – Budget de fonctionnement 2020

La parole est donnée à M. Jean-Daniel Curchod, président-rapporteur de la CoGe, pour la lecture des points importants du rapport de la commission et ses conclusions.

Le Président constate que, comme à son habitude, le budget est équilibré par l'apport des communes membres. Les charges et les revenus sont donc identiques à fr. 7'097'737.15 (fr. 6'567'216.25 au budget 2019), en hausse de fr. 530'520.90 par rapport au budget précédent. C'est grosso modo 1 million de plus que le résultat 2018.

Le budget ne sera pas parcouru mais la discussion est ouverte, dans un premier temps sur les commentaires du Codir, soit les pages 1 à 5 du rapport de gestion.

M. Roland Bucher demande à la CoGe quelle est sa motivation à revoir le mode de financement des camps dans le cadre du budget 2021. Si la CoGe envisage de revenir à la formule Maxi, il estime dommage que cela ne se fasse pas tout de suite.

M. Jean-Daniel Curchod rapporte que la CoGe attend de voir si tous les élèves seront sur le même pied d'égalité avec la formule « Midi ». Dans le cas contraire, une nouvelle réflexion sera menée en collaboration avec les directions.

Les pages relatives au budget par ordre administratif sont ensuite mises en discussion.

Cpte 350.3112.01, achat de mobilier scolaire pour l'établissement secondaire

M. Roland Bucher a le sentiment que les chiffres sont reportés sans autre d'année en année et désire savoir s'il existe des besoins et une liste qui atteste que ce montant doit être inscrit au budget

M. Pierre-Alain Lunardi confirme qu'il existe une liste des besoins pour les deux établissements.

M. Jean-Daniel Curchod précise qu'il s'agit du renouvellement de mobilier scolaire.

Cptes Parascolaire

M. Michael Trachsel constate que les frais globaux du parascolaire ont augmentés alors que la participation des communes et des parents a quasiment doublé.

M. Pierre-Alain Lunardi explique que lors de l'ouverture en 2015, aucune priorité n'a été donnée aux parents qui inscrivaient leurs enfants dans ces structures. Actuellement, la priorité est donnée à ceux qui en ont vraiment besoin, en accord avec la loi. Il s'agit donc de familles avec un revenu plus élevé, ce qui explique l'augmentation de leurs participations. De plus, l'ARAJ a également augmenté son tarif en 2019.

M. Julien Mora informe également que les structures parascolaires de Corcelles (cptes 501) et Grandcour (cptes 502) n'ont que des charges. Il faut prendre en compte l'ensemble des comptes 500, 501 et 502 pour une lecture plus juste du budget.

Pour terminer, le Président soumet à la discussion les différentes statistiques, la répartition des frais et le rapport de la CoGe.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A la majorité, le Conseil intercommunal décide :

Article 1

D'approuver le budget de fonctionnement 2020 tel que présenté.

5. Communications du Comité de direction (CoDir)

M. Julien Mora - Président

En réponse au courrier de M. Philippe Duboux (cf pv No 12 p. 2), il apporte les éléments suivants :

- Salles de gymn : il manque effectivement 2 salles de gymn. Ce manque est connu depuis quelques années par la Commune de Payerne et l'ASIPE. Une solution provisoire a été trouvée par la mise à disposition de la salle 3 de la Halle des fêtes (salle triple). Toutefois, cette salle n'est pas toujours disponible mais des aménagements ont été faits pour permettre la pratique de la gym presque en tout temps. La construction de nouvelles salles n'est pas qu'un souci financier, mais surtout un problème d'emplacement. Des contacts sont en cours pour participer au financement de la construction d'une salle triple dans le nouveau complexe d'école professionnelle à la Maladaire, dont l'ouverture est planifiée à l'horizon 2023-2025.
- Restaurant scolaire : celui-ci est maintenant ouvert avec une capacité de 45 places. Là aussi, des discussions sont en cours pour une éventuelle synergie avec la future école professionnelle.
- Réflexion générale pour le secondaire : contrairement à ce qu'écrit M. Philippe Duboux, la Commune de Payerne, propriétaire de la majorité des bâtiments, prend en compte les problèmes de locaux du secondaire. Des travaux de rénovations et la mise à disposition de nouveaux locaux sont toujours inscrits au budget communal dans la limite des finances disponibles. S'il est juste qu'actuellement le développement de l'établissement primaire est une priorité au sein de l'ASIPE, ce n'est pas le cas auprès de la Commune de Payerne qui doit, par contre, faire avec ses moyens et étaler dans la durée les différents travaux.

Suite à la nomination de Mme Dominique Losey au sein du CoDir, celui-ci s'est réorganisé, comme suit :

- M. Julien Mora, président
- Mme Corine Ranzoni, vice-présidente, bâtiments en projet
- M. Thierry Graf, finances
- Mme Dominique Losey, parascolaire
- Mme Sandra Menétrey et M. Philippe Cornamusaz, transports
- M. Eric Küng, bâtiments existants.

Mme Dominique Losey – Parascolaire

- 57 élèves sont inscrits au restaurant La Détente, dont 1/3 prennent les repas et 2/3 leur pique-nique. Les retours sur la qualité des repas servis sont bons.
- Pour l'instant, une dizaine d'enfants du primaire sont inscrits pour les devoirs surveillés. Selon l'expérience passée, les inscriptions devraient augmenter à partir de cet automne.
- L'accueil parascolaire de Chevroux est un succès et répond à un réel besoin.
- L'accueil au Croque Bonheur a pu être augmenté de 12 places grâce à une réorganisation des lieux réalisée par le personnel.

Mme Sandra Menétrey – Transports

Deux problèmes essentiels ont eu pour conséquence les difficultés connues depuis la rentrée 2019 :

1. Le planificateur a changé sa manière d'organiser les bus en regroupant notamment les enfants par classe. Des avantages sont signalés du côté des enseignantes et les enfants ont ainsi moins de risque de se tromper de bus.
2. CarPostal a transmis les horaires de bus aux parents très tardivement en août sur rappel du Codir, alors que ce dernier avait donné un délai au 22 juillet.

Actuellement, le Codir et CarPostal travaillent ensemble pour remédier aux problèmes connus et trouver des solutions qui satisfassent la majorité des utilisateurs. De nouveaux horaires seront établis avant les vacances d'automne.

M. Thierry Graf – Finances

Il remercie le Conseil d'avoir adopté le budget 2020. Il remercie également M. Pierre-Alain Lunardi et Mme Nadège Bulliard pour le travail toujours plus conséquent qu'ils fournissent tout au long de l'année.

6. Divers et propositions individuelles

M. Fabrice Perret prend la parole au nom des représentants de la Commune de Corcelles. Cette intervention est annexée au présent procès-verbal.

M. Fabrice Perret demande si le Codir a répondu au courrier de la Municipalité de Corcelles (cf pv 12 p.2) concernant la construction du collège de La Coulaz.

M. Julien Mora répond qu'un courrier sera envoyé cette semaine encore.

M. Michael Traschsel a lu dans le rapport de gestion qu'un appel d'offre doit avoir lieu en 2020 concernant le mandat des transports. Il désire en savoir un peu plus.

M. Pierre-Alain Lunardi a fait part au CoDir de son mécontentement face aux problèmes d'horaires récurrents. Le contrat avec CarPostal se terminant en juillet 2021, il doit être soumis aux marchés publics en automne 2020. Un groupe de travail a été mis en place, sous sa présidence, pour identifier les différents problèmes connus, revoir le processus décisionnel et le calendrier en vue de l'établissement du cahier des charges. Des propositions seront faites au CoDir entre février et mars 2020 pour préparer la rentrée 2020-2021.

M. Michael Traschsel demande que les repas de midi puissent être pris en famille avec une arrivée de tous les enfants à l'arrêt de bus au plus tard à 12h15. Selon lui, ce n'est pas seulement les horaires des transports qui doivent être modifiés, mais également les horaires scolaires.

M. Christian Chevalier prend la parole pour donner quelques explications concernant les transports et les horaires. L'explication principale est dans la loi. Celle-ci précise que les horaires scolaires sont fixés par la Direction et que les transporteurs ont la charge d'amener les enfants dans les collèges pour ces horaires-là. Par exemple, les enfants de 1H à 6H n'ont pas le droit de commencer l'école avant 8h15. Il rappelle que la rentrée 2017 s'est passé sans problème. La Direction essaie d'être souple et collabore le plus possible. Il n'est pas possible d'adapter les horaires scolaires aux horaires de bus, car ces derniers sont connus beaucoup trop tard et la planification est très compliquée. La Direction contrôle uniquement que les élèves arrivent dans les collèges

aux heures de début de cours et en repartent après la fin des cours. La solution pour harmoniser les horaires des transports serait d'harmoniser les horaires scolaires, mais cela est actuellement impossible notamment à cause du manque de salles de gymn. La Direction est prête à discuter.

M. Houcine Louati demande ce qui sera fait dans l'immédiat pour résoudre les problèmes.

M. Pierre-Alain Lunardi rappelle la communication de Mme Sandra Menétrey; des discussions avec CarPostal sont en cours.

M. Julien Mora informe que le CoDir ne veut pas se précipiter dans le changement. Il faut analyser l'ensemble des horaires et ne pas reporter les difficultés sur d'autres trajets ou temps d'attente. Il n'y a pas de solution miracle mais le Codir cherche la meilleure solution pour le plus grand nombre d'élèves.

M. Houcine Louati ne demande pas de changer les horaires. Il demande d'engager des spécialistes de la planification qui se penchent sur le sujet en général; il cite en exemple le nombre de bus.

Mme Sandra Menétrey confirme que c'est le sujet actuel des discussions avec CarPostal.

M. Julien Mora précise encore que le contrat avec CarPostal est remis au concours car il arrive à échéance et non pas parce que le CoDir n'est pas satisfait de ses services. Il n'est donc pas exclu que CarPostal remporte le prochain appel d'offre !

M. Stéphane Maillard demande où en est l'étude de mobilité pour le collège de La Coulaz et si elle pourra être mise à disposition des commissions, éventuellement de tous les délégués.

M. Julien Mora répond que cette étude fera partie du dossier d'enquête du collège. Tous les documents de la mise à l'enquête seront intégrés au préavis.

M. Houcine Louati revient sur son intervention et insiste sur le fait que l'ASIPE doit engager un professionnel de la planification qui ne soit pas un prestataire de services et, en aucun cas CarPostal, au vu de l'expérience négative de ces dernières années.

La parole n'étant plus demandée, M. Laurent Cosendai remercie la Municipalité de Chevroux pour la mise à disposition de la salle et l'organisation de l'apéritif qui suivra cette séance.

Il lève la séance à 21 heures 10.

Le Président :



Laurent Cosendai

La Secrétaire :



Fabienne Moll

Annexe : ment.

Corcelles/Payerne, le 12 septembre 2019 /fm

Intervention pour la séance du Conseil intercommunal de l'ASIPE - 11 septembre 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, la rentrée scolaire 2019 n'est pas de tout repos pour les parents et les enfants, principalement en raison des transports.

Les parents d'élève de Corcelles ont manifesté leur mécontentement de différentes manières, et je me permets, ce soir, de relayer leurs préoccupations.

Il faut malheureusement constater que les problèmes de la rentrée 2019 étaient identiques à ceux rencontrés au cours des dernières années.

En effet, le manque de coordination entre CarPostal, l'établissement primaire et l'ASIPE, un rejet systématique des responsabilités sur d'autres acteurs, le manque de transparence quant aux responsabilités de l'organisation des transports scolaires, les problèmes de communication, le manque de bonne volonté et l'absence de souplesse quant à une modifications des horaires de l'école sont récurrents. Il n'est plus acceptable de devoir chaque année discuter des mêmes problèmes et de se voir demander « d'être patient » sous prétexte que le problème sera résolu l'année prochaine. Après 5 années successives de rentrées scolaires plus ou moins chaotiques, la patience n'est plus là et surtout la confiance est rompue.

Nous demandons ce soir que les deux points suivants soient pris en compte par le CODIR :

Premièrement, il est impératif, **dès maintenant**, de corriger la situation et de trouver une solution convenable avant les vacances d'automne.

Par solution convenable, il faut entendre une solution qui tienne compte des recommandations de l'Association des parents d'élèves vaudois, qui datent de 2013 déjà :

- L'intérêt de l'enfant doit être au centre des préoccupations des décideurs
- Les horaires des élèves doivent être élaborés en fonction de l'intérêt de l'élève pour favoriser ses apprentissages scolaires
- le temps dans les transports ne devrait pas dépasser une heure par jour
- Pour les 1H à 4H, le temps d'attente du transport avant et après l'école ne devrait pas dépasser 10 minutes.

Deuxièmement, nous demandons au CODIR de revoir intégralement la façon dont il gère la problématique des transports, et ce **d'ici au mois d'avril 2020**. Après 5 années insatisfaisantes, il y a soit des processus à changer, soit des personnes qui ne sont pas faites pour le poste qu'elles occupent. Il est nécessaire de clarifier la planification, l'organisation, les responsabilités, le suivi et la coordination des transports avant la rentrée scolaire.

Il n'est plus concevable de devoir, chaque année depuis 5 ans maintenant, réagir à chaque rentrée scolaire pour des problèmes de transports au sein de l'ASIPE. Il est temps d'agir plutôt que de réagir !

Merci de votre attention.